

Table des matières

Informations générales	2
Description	2
Conditions d'admissibilité.....	2
Inscription au programme	2
Condition de maintien de statut	2
Programme de formation	3
Formation générale : Devenir officiel accrédité	3
Formation générale : Officiels : agir pour assurer la sécurité des personnes (formation asynchrone)	3
Formation spécialisée	3
Stage d'apprenti	3
Examen théorique pour la formation générale.....	4
Réussite du programme de formation	4
Cycle du programme.....	4
Informations et ressources supplémentaires	4
Formation spécifique : Juge en derby d'attelage	5
Programme de formation	5
Formation spécialisée : juge en derby d'attelage	5
Examen théorique pour la formation spécifique en derby d'attelage	5
Formation spécifique : Juge en concours combiné d'attelage.....	5
Programme de formation	5
Formation spécialisée : juge en concours combiné d'attelage	5
Examen théorique pour la formation spécifique en concours combiné d'attelage	5
Formation spécifique : Juge en TREC	6
Programme de formation	6
Formation spécialisée : juge en TREC	6
Examen théorique pour la formation spécifique en TREC	6
Formation spécifique : Juge en gymkhana	6
Programme de formation	6
Formation spécialisée : juge en gymkhana	6
Examen théorique pour la formation spécifique en gymkhana.....	6
Formation spécifique : Juge en performance western.....	7
Programme de formation	7
Formation spécialisée : juge en performance western	7
Examen théorique pour la formation spécifique en performance western	7
Évaluation en simulation	7

Informations générales

Description

L'officiel veille à la mise en place et au respect des règlements tels que définis par la fédération. Il veille à l'instauration et au maintien d'une compétition juste et équitable. L'officiel a des devoirs envers la fédération sportive, l'organisateur, les participants, ses collègues officiels ainsi qu'envers les chevaux et leur bien-être.

L'officiel remplit la fonction définie par son accréditation lors des compétitions où ses services sont retenus par un organisateur.

Cheval Québec accrédite des officiels pour les disciplines et fonctions suivantes :

Discipline	Fonction
Attelage (Derby)	Juge
Attelage (Concours combiné)	Juge
Gymkhana	Juge
Performance	Juge
TREC	Juge

Conditions d'admissibilité

Le candidat qui souhaite devenir officiel :

- Est âgé de 18 ans et plus
- A une expérience de la compétition et de la discipline pertinente à la fonction
- Est membre en règle de Cheval Québec

Inscription au programme

Le candidat qui souhaite s'inscrire au programme de formation :

- Soumet le formulaire d'ouverture de dossier en y joignant :
 - Une lettre de motivation
 - Un curriculum vitae présentant l'expérience en compétition et la connaissance des règlements
- Soumet deux lettres de références pour appuyer sa candidature

Condition de maintien de statut

Pour maintenir son accréditation, l'officiel :

- Demeure membre en règle de Cheval Québec
- Acquiesce annuellement les frais de cotisation d'officiel
- Participe à deux séances de perfectionnement par cycle de trois ans, parmi la liste des activités de perfectionnement des officiels reconnues par Cheval Québec, soit :
 - Formation spécialisée de mise à niveau pour la discipline
 - Formation générale de mise à niveau pour les officiels de Cheval Québec
 - Formations multisports des officiels de Sport Québec
- Agit en tant qu'officiel selon les critères spécifiques de sa discipline

Discipline	Critère minimum
Attelage	2 compétitions aux 3 ans
Gymkhana & Performance	3 compétitions aux 2 ans
TREC	1 compétition aux 3 ans

Programme de formation

Le programme de formation des officiels est divisé en trois blocs. Les deux premiers sont des formations de tronc commun destinées à tous les officiels de Cheval Québec. Le troisième est un bloc de formation spécialisée déterminée selon la fonction et la discipline concernée.

Un officiel qui détiendrait une certification dans plus d'une discipline n'aurait à faire qu'une seule fois les formations générales, mais devrait participer à toutes les formations spécialisées pertinentes aux fonctions et disciplines dans lesquelles il est accrédité.

Formation générale : Devenir officiel accrédité

Module	Thème	Ressources additionnelles* À titre informatif seulement
1	Qui sont / Que font les officiels en compétition	
2	Comment lire les règlements	
3	Les relations interpersonnelles	
4	Gestion des risques : accident, urgence & biosécurité	https://cheval.quebec/Download/ReglementSecurite/ReglementSecuriteCompétition_2017.pdf
5	Compétition : préparation & suivi	
6	Bien-être des chevaux : reconnaître les abus	

Formation générale : Officiels : agir pour assurer la sécurité des personnes (formation asynchrone)

Module	Thème	Ressources additionnelles* À titre informatif seulement
7	Politique en matière de protection de l'intégrité	https://cheval.quebec/Download/1-PolitiqueIntegrite_FicheGlobal_FR.pdf
8	Protocole de gestion des commotions cérébrales	http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/commotions-cerebrales/protocole-de-gestion/
8	Pour un cheptel sain : vaccination, AIE & anti-dopage des chevaux	

Formation spécialisée

Veuillez consulter le contenu des formations spécifiques relatives à chaque discipline et fonction.

Stage d'apprenti

Les candidats souhaitant devenir officiel accrédités feront un minimum de trois stages auprès d'officiels actifs durant des compétitions sanctionnées par Cheval Québec. L'officiel qui agira à titre de mentor est un officiel ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans la fonction et la discipline visée par le stage.

Le candidat est responsable de faire ses démarches auprès des juges accrédités et des organisateurs de compétition pour solliciter leur accord à sa présence en tant qu'apprenti lors des événements choisis.

Il est recommandé que le candidat officiel participe à la totalité de l'événement afin de voir une variété d'épreuves et de niveaux. Le candidat officiel doit minimalement participer à une journée complète de compétition pour que le stage soit considéré comme recevable.

Le candidat doit faire ses stages auprès d'officiels différents lors de compétitions distinctes. Les officiels agissant à titre de mentor transmettront à Cheval Québec le rapport d'évaluation du candidat officiel. Pour obtenir une recommandation, un minimum de deux rapports positifs sur trois est nécessaire.

Dans le cas où un candidat n'obtiendrait pas deux avis favorables, il pourrait faire un stage supplémentaire pour obtenir un second avis positif. À défaut d'obtenir un second avis positif, le candidat pourra, s'il le désire, suivre à nouveau la formation des officiels (générale et spécifique) et compléter à nouveau les stages d'apprentis.

Examen théorique pour la formation générale

L'examen théorique doit être complété dans les trente (30) jours suivant la formation générale et être retourné à Cheval Québec. La note de réussite est de 80% pour les candidats et 85% pour les officiels qui font la mise à niveau.

Réussite du programme de formation

Pour réussir le programme, l'officiel :

- Suit les formations générales et formations spécialisées concernées
- Réussit les examens écrits pertinents et, lorsqu'applicable, les évaluations complémentaires selon les barèmes établis (formation générale et formation spécifique)
- Participe à trois stages d'apprentis selon les critères de sa discipline et de sa fonction
- Reçoit deux rapports d'évaluation d'apprenti positifs de la part d'officiels expérimentés

Cheval Québec fera parvenir à l'officiel une lettre annonçant sa réussite et son inscription à titre d'officiel sur la liste de Cheval Québec.

Cycle du programme

Cheval Québec offrira les activités de formation, de perfectionnement et de mise à niveau des officiels sur un cycle de trois ans.

- Formation
- Perfectionnement
- Mise à niveau

Cheval Québec se réserve le droit d'offrir des activités en supplément du cycle établi ou de combiner des activités en fonction des besoins des circuits de compétition concernés.

Informations et ressources supplémentaires

Agent de régie, compétitions & formation des officiels
competitions@cheval.quebec
514-252-3053 / 1-866-575-0515 poste 3508

Coordination des programmes
programmes@cheval.quebec
514-252-3053 / 1-866-575-0515 poste 3403

Formation spécifique : Juge en derby d'attelage

Programme de formation

Le programme spécifique de formation des juges en derby d'attelage se compose :

- Des formations de tronc commun
- De la formation spécialisée de juge en derby d'attelage
- De deux examens théoriques (un pour la formation générale et un pour la formation spécifique)
- De trois stages d'apprentis réalisés auprès d'organismes distincts et d'au moins deux officiels différents donnant lieu à un minimum de deux rapports d'évaluation d'apprentis favorables. Il est fortement recommandé que des stages soient réalisés lors des derbys d'été et des derbys d'hiver.

Formation spécialisée : juge en derby d'attelage

Module	Thème
1	La fonction de juge en derby d'attelage
2	La sécurité en attelage & la gestion des risques spécifiques
3	Bien-être des chevaux en derby d'attelage
4	Derby d'attelage : règlements spécifiques

Examen théorique pour la formation spécifique en derby d'attelage

L'examen théorique pour la formation de juge en derby d'attelage doit être complété dans les trente (30) jours suivant la formation et être retourné à Cheval Québec. La note de réussite est de 80% pour les candidats officiels et 85% pour les officiels qui font la mise à niveau.

Formation spécifique : Juge en concours combiné d'attelage

Programme de formation

Le programme spécifique de formation des juges en concours combiné d'attelage se compose :

- Des formations de tronc commun
- De la formation spécialisée de juge en concours combiné d'attelage
- De deux examens théoriques (un pour la formation générale et un pour la formation spécifique)
- De trois stages d'apprentis réalisés auprès d'organismes distincts et d'au moins deux officiels différents donnant lieu à un minimum de deux rapports d'évaluation d'apprentis favorables.

Formation spécialisée : juge en concours combiné d'attelage

Module	Thème
1	La fonction de juge en concours combiné d'attelage
2	La sécurité en attelage & la gestion des risques spécifiques
3	Bien-être des chevaux en concours combiné d'attelage
4	Concours combiné d'attelage : règlements spécifiques

Examen théorique pour la formation spécifique en concours combiné d'attelage

L'examen théorique pour la formation de juge en concours combiné d'attelage doit être complété dans les trente (30) jours suivant la formation et être retourné à Cheval Québec. La note de réussite est de 80% pour les candidats officiels et 85% pour les officiels qui font la mise à niveau.

Formation spécifique : Juge en TREC

Programme de formation

Le programme spécifique de formation des juges en TREC se compose

- Des formations de tronc commun
- De la formation spécialisée de juge en TREC
- De deux examens théoriques (un pour la formation générale et un pour la formation spécifique)
- De trois stages d'apprentis réalisés auprès d'organismes et d'officiels distincts donnant lieu à un minimum de deux rapports d'évaluation d'apprentis favorables

Formation spécialisée : juge en TREC

Module	Thème
1	La fonction de juge en TREC
2	La sécurité en TREC & la gestion des risques spécifiques
3	Bien-être des chevaux en TREC
4	TREC : règlements spécifiques

Examen théorique pour la formation spécifique en TREC

L'examen théorique pour la formation de juge en TREC doit être complété dans les trente (30) jours suivant la formation et être retourné à Cheval Québec. La note de réussite est de 80% pour les candidats officiels et 85% pour les officiels qui font la mise à niveau.

Formation spécifique : Juge en gymkhana

Programme de formation

Le programme spécifique de formation des juges en gymkhana se compose :

- Des formations de tronc commun
- De la formation spécialisée de juge en gymkhana
- De deux examens théoriques (un pour la formation générale et un pour la formation spécifique)
- De trois stages d'apprentis auprès d'organismes et d'officiels distincts dont au moins deux stages réalisés à l'extérieur de sa région de résidence donnant lieu à un minimum de deux rapports d'évaluation d'apprentis favorables

Formation spécialisée : juge en gymkhana

Module	Thème
1	La fonction de juge en gymkhana
2	La sécurité en gymkhana & la gestion des risques spécifiques
3	Bien-être des chevaux en gymkhana
4	Gymkhana: règlements spécifiques

Examen théorique pour la formation spécifique en gymkhana

L'examen théorique pour la formation de juge en gymkhana doit être complété dans les trente (30) jours suivant la formation et être retourné à Cheval Québec. La note de réussite est de 80% pour les candidats officiels et 85% pour les officiels qui font la mise à niveau.

Formation spécifique : Juge en performance western

Programme de formation

Le programme spécifique de formation des juges en performance western se compose

- Des formations de tronc commun
- De la formation spécialisée de juge en performance western
- De deux examens théoriques (un pour la formation générale et un pour la formation spécifique)
- D'une évaluation en simulation
- De trois stages d'apprentis auprès d'organismes et d'officiels distincts dont au moins deux stages réalisés à l'extérieur de sa région de résidence donnant lieu à un minimum de deux rapports d'évaluation d'apprentis favorables

Formation spécialisée : juge en performance western

Module	Thème
1	La fonction de juge en performance western
2	La sécurité en performance western & la gestion des risques spécifiques
3	Bien-être des chevaux en performance western
4	Performance Western : règlements spécifiques

Examen théorique pour la formation spécifique en performance western

L'examen théorique pour la formation de juge en performance western doit être complété préalablement à la formation spécialisée en performance western et être retourné à Cheval Québec. La note de réussite est de 80% pour les candidats officiels et 85% pour les officiels qui font la mise à niveau.

Évaluation en simulation

La simulation comprend des épreuves de performance et de reining que les candidats devront juger. Cette évaluation se tient en personne. Les candidats devront regarder et noter des épreuves durant un visionnement. Il n'y a pas de reprise vidéo ou de ralenti. Les candidats seront évalués lors de la simulation par le ou les formateurs. La note de réussite est de 80%.